

PASS

GT « Travail et Santé »

Evaluation des travaux et perspectives.

---

Mars 2018

1. Introduction.
2. Quelques rétroactes des initiatives de la PASS
3. En 2016, les projets du gouvernement suivent leurs cours
4. L'INAMI prend l'initiative
5. Le gouvernement décide et publie des Arrêtés et modifie la loi
6. Une suite pour la PASS

## 1. Introduction.

Cette notre succincte du groupe de travail « travail et santé » de la PASS a pour but de faire le point sur la situation de ses travaux récents et particulièrement sur la question de la remise au travail des personnes en incapacité.

Ce qui se dégage essentiellement de la situation actuelle : le projet de remise au travail des personnes en incapacité est traité par le gouvernement Michel, De Block et Peeters dans le court terme avec un souci presque exclusivement budgétaire, voire idéologique.

Par contre, les acteurs de terrain appuyés par le résultat des recherches réalisées ou en cours ainsi que les personnes ressources rassemblées au sein du GT de la PASS ont la conviction qu'un projet aussi ambitieux que nécessaire par ailleurs, se situe, pour le moins, dans un action collective à moyen terme sinon à long terme si le véritable objectif est celui de la resocialisation par le travail des travailleurs en incapacité.

Cela implique en effet de donner du temps à un profond changement socioculturel/(économique) des acteurs : que les employeurs acceptent d'engager des travailleurs qui ne sont pas à 100 % de leur capacité, que les médecins conseils des mutuelles et des assurances, que les médecins du travail aient les moyens de promouvoir positivement la réinsertion, que les médecins généralistes soient impliqués grâce à des moyens d'information et de communication avec le monde du travail et que les travailleurs eux-mêmes au sein des organes de concertations impliquant leurs syndicats soient réellement accompagnés dans cette démarche de reprise du travail. C'est inviter les uns et les autres à se situer dans un autre paradigme et cela prendra du temps, compte de la pression économique actuelle sur les conditions de travail et leur déshumanisation favorisant le seul profit avec l'aide des nouveaux modes de management des ressources humaines.

## **2. Quelques rétroactes des initiatives de la PASS**

**Le 10 juin 2015**, la PASS invitait dans les locaux de l'INAMI une série d'acteurs concernés par le projet du gouvernement de remettre au travail les personnes en incapacité. Y étaient présents des représentants de l'INAMI et du CNT, des mutuelles, des syndicats, des médecins du travail et du monde associatif. Chacun y exposait son attitude à l'égard du projet après que les participants aient été informés des préoccupations de l'Inami en la matière et des travaux entamés par une plateforme au sein du CNT<sup>1</sup>.

L'échange très constructif lors de cette matinée laissait déjà apparaître des points de convergences qui resteront nos références de base pour les initiatives futures.

**Le 19 octobre 2015 et ...<sup>2</sup>**, en effet, paraîtra une carte blanche reprenant les principes évoqués lors du Focus Groupe de juin. Le contenu de cette carte blanche sera débattu et signé par la plupart des participants.

**Le 3 novembre 2015**, la PASS s'associe à Tripalium pour poursuivre ses travaux. Il est envisagé de tenir une conférence de presse sur base d'un dossier/argumentaire (Tripalium) et de lancer une pétition (PASS) en réaction directe au projet de la ministre De Block. Entretemps des réunions du « groupe des 10 » ont lieu conduisant à un accord mais soumis avec beaucoup d'incertitude à l'entérinement du gouvernement.

**Le 9/12/2015**, le GT se réunit (PASS et Tripalium) pour confirmer les principes contenus dans la carte blanche et les traduire sous une forme susceptible de soutenir une conférence de presse et de lancer une pétition.

**Le 18/12/2015**, la PASS et Tripalium se réunissent à nouveau suite à l'intention annoncée de la ministre de sortir les AR avec effet en janvier 2015. Le communiqué de presse et la pétition seront lancés le 21/12/2015 à l'égard du gouvernement. Le contenu de ceux-ci résume bien les principes de base du GT.

---

<sup>1</sup> Voir des informations à ce sujet sur le site de la PASS

<sup>2</sup> LLB du 19/10/2015 et ... [journal flamand](#)

## Le parcours de réintégration des malades

La **Plateforme d'Action Santé Solidarité (PASS)** et **TRIPALIUM** composés de personnes ressources et de terrain (médecins conseils, généralistes et du travail, syndicalistes, associations de patients, de la promotion de la santé, experts en santé...) **demandent fermement au gouvernement :**

- ☐ d'entériner l'accord conclu au sein du « groupe des 10 » ;
- ☐ de donner les moyens de le réaliser afin d'éviter un objectif purement budgétaire ;
- ☐ de le situer dans un véritable processus de réhabilitation.

A cet effet, la **Plateforme d'Action Santé Solidarité (PASS)** et **Tripalium** lancent une pétition afin que soient impérativement respectés les principes suivants :

- La démarche doit être exclusivement **volontaire** et participative du travailleur ;
- **Toute sanction doit être bannie ;**
- Le médecin référent doit rester le « médecin traitant » du travailleur ;
- Le médecin du travail doit jouer le rôle « clé » en concertation avec le médecin conseil de la mutuelle ;
- L'employeur doit être responsabilisé et s'impliquer concrètement dans la démarche : non seulement pour l'adaptation du poste de travail mais aussi pour créer l'environnement social indispensable (notamment par rapport aux collègues de travail) en collaboration avec le CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail) ;
- Toute garantie juridique doit être donnée au travailleur notamment au niveau du contrat, du salaire et particulièrement en matière de licenciement pour cas de force majeure ;
- Les moyens financiers, organisationnels et juridiques doivent être garantis aux divers intervenants dans l'ensemble du processus.

La PASS et TRIPALIUM considèrent qu'un **projet de réhabilitation des personnes en difficulté de santé dans le monde du travail mérite beaucoup plus d'ambition** que des arrêtés pris à la sauvette pour des raisons idéologiques, budgétaires, sans fondement scientifique et qui s'avèreraient complètement impraticables. Conséquences : renvoi des personnes à plus de pauvreté et infantilisation des professionnels de santé.

Pour la PASS et TRIPALIUM une telle initiative ne doit pas camoufler l'aggravation des mauvaises conditions de travail et leur incidence sur la santé des travailleurs.

Le 12 mai 2016, le GT se réunit à nouveau pour s'informer et apprécier les nouveaux textes qui ont été soumis au CNT et au CSPPT. Les débats y portent essentiellement sur les modalités et procédures, apparemment très complexes. Cela apparaît essentiellement une affaire de médecin et le travailleur sera soumis au parcours du combattant. Beaucoup de questions restent en suspens. Si la notion de sanction à l'égard des travailleurs (car à l'égard des employeurs cela n'est même pas évoqué) est apparemment écartée, une épée de Damoclès reste suspendue sur ceux-ci car chacun sait que l'effet budgétaire attendu est de 122 mois d'économie. Comment le gouvernement compte-t-il y arriver ? Chacun sait aussi qu'il n'y a pas dans l'approche actuelle de « travail adapté » et qu'en fin de compte la notion de licenciement pour cas de force majeure reste l'alternative finale.

Au-delà des réactions à l'égard des projets d'AR, refusant la stigmatisation qui s'installe à l'égard des travailleurs malades (souvent du travail lui-même), les participants préconisent de s'atteler à une action à moyen et long terme visant un véritable projet de réhabilitation remettant le travail dans un projet global de société. De nombreuses études existent à ce jour même si des lacunes restent béantes (notamment sur la détection et la reconnaissance des cancers professionnels) mais les stratégies et les outils pour les réaliser sont inexistantes. Les acteurs, même de bonne volonté, restent eux-mêmes éparpillés sans échange de données élémentaires, elles-mêmes dispersées, qui permettraient de définir et de mettre en œuvre des politiques appropriées.

A partir de cette analyse et en vue d'une telle mise en œuvre, les syndicats se sentent également interpellés.

### **3. En 2016, les projets du gouvernement suivent leurs cours<sup>3</sup>**

Il est difficile d'obtenir des informations précises.

Pour fin octobre le gouvernement demandait des avis urgents au CSPPT.

---

<sup>3</sup> Les informations sont essentiellement fournies par la FGTB, membre de la PASS

Les organisations syndicales et les mutuelles, en première ligne de la concertation ( !) ont suivi de près ce dossier.

Mais il s'agissait de réagir à des projets de court terme. Examen et réaction sur des procédures, des délais, ... sans jamais pouvoir aborder un véritable projet global sur le fond.

Il apparaît que les projets d'AR ne suivent même pas en tous points l'avis du « groupe des 10 ». Le ministre Peeters donnerait de nouvelles responsabilités au médecin du travail mais sans lui donner des moyens supplémentaires pour les assumer.

Nous savons de manière informelle que les AR (lesquels finalement) sont à la signature et la publication se ferait mi-novembre pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2016. La question des sanctions resterait à ce stade incertaine !

A suivre.

### **3.1 Des points positifs** émanant du « groupe des 10 » sont à relever :

*Il y a des avis unanimes et circonstanciés entre interlocuteurs sociaux au G10, au Conseil National du Travail et au Conseil Supérieur pour la prévention et la protection au travail. Ces avis comportent entre autres les points suivants:*

- *pas de sanction des travailleurs en incapacité refusant un trajet de réintégration,*
- *pas de procédure de réintégration avant 6 mois,*
- *accent sur la préparation du retour en ce et y compris la progressivité;*
- *encadrement par le médecin du travail et le CPPT;*
- *organisation de contacts avec le médecin traitant et médecin conseil de la mutuelle;*
- *ne devrait pas concerner les travailleurs atteints de maladies professionnelles ou victimes d'un accident de travail,*
- *demande d'introduire une procédure de recours.*

### **3.2 Des points négatifs** comme :

- *le délai pour qu'un employeur puisse démarrer une procédure de réintégration (4 mois au lieu de 6 mois*
- *rôle exorbitant du médecin conseil*
- *incertitude sur l'application de sanction pour les travailleurs récalcitrants*
- *en septembre, pression du gouvernement pour recevoir des avis très rapidement sans laisser le temps d'un travail de fond entamé depuis des années.*

- ...

## **4. L'INAMI prend l'initiative**

### **4.1 Mardi 18 octobre :**

#### **Centre de compétence. Incapacité de travail. Bilan et perspective**

En 2013, le Service des indemnités de l'INAMI a fondé un centre de connaissance de l'incapacité de travail. Ce centre de connaissance poursuit une stratégie en 3 volets pour développer et diffuser la connaissance : publier ses propres recherches et rapports, publier des études réalisées en collaboration avec des partenaires externes et construire des réseaux. La journée avait comme objectif de donner connaissance d'une sélection des premiers résultats et d'ouvrir le débat.

### **4.2 Vendredi 2 décembre :**

#### **La réinsertion professionnelle : un investissement social ?**

Après une introduction de M. François Perl, Directeur général du Service des indemnités, plusieurs partenaires de l'INAMI, régionaux, fédéraux et européens, ont partagé leur contribution.

*Les documents relatifs à ces journées peuvent être trouvés sur le site de l'INAMI.*

## **5. Le gouvernement décide et publie des Arrêtés et modifie la loi**

- AR du 28/10/ 2016 paru le 24 /11/2016
- AR du 8 /11/2016 paru le 24/11/2016
- Loi du 20/12/2016 parue le 30/12/2016



## 6. Une suite pour la PASS ?

### 6.1 Un suivi d'information, d'analyse et de réaction sur les AR ont pris court.

Beaucoup d'initiatives ont été prises avec un souci d'information par les différents acteurs et ce dans le rôle qui est le leur. C'est le cas des mutuelles, des organisations syndicales, des services externes de prévention, mais aussi la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG), l'Association Scientifique de Médecine d'Assurance (ASMA), la Société Scientifique de Santé au Travail (SSST) notamment autour des groupes « Trio »<sup>4</sup>, mais bien d'autres encore comme la LUSS, des intergroupes de maisons médicales, etc

L'addition de ces initiatives est à relever comme s'il y avait une prise de conscience tout à coup de l'importance de la relation entre la santé et le travail et une certaine mobilisation : une opportunité collatérale aux mesures du gouvernement à mettre à profit ?

### 6.2 La poursuite du travail à moyen terme :

Pour suivre la méthodologie de la PASS (*rappel : 1. Rencontre de personnes ressources sur une problématique. 2. Débat fixant des enjeux. 3. Perspective d'action*),

**6.2.1 La PASS pourrait prendre** l'initiative d'un nouveau séminaire rassemblant les participants au Focus Groupe initial, élargi à de nouvelles personnes avec comme objectif :

- de faire une première évaluation du dispositif tel qu'il s'implante concrètement sur le terrain en énonçant les premiers résultats obtenus sur le terrain. Chacun des acteurs dans le rôle qui est le sien et à partir de son expérience respective devrait pouvoir partager des informations, exprimer les points forts et les points faibles du dispositif. Mais aussi des données quantitatives sur le taux de réussite des plans de réintégration. En effet, des informations diverses et contradictoires circulent à ce sujet. Une information sur les travaux réalisés au sein de la Plateforme réunie par le CNT et l'avis de l'Inami pourraient contribuer à cet échange et à cette évaluation informelle.

---

<sup>4</sup> Colloque "Allo TRIO ? Je veux parler du boulot !" Samedi 11 février 2017

### 6.2.2 Des objectifs opérationnels à moyen et long terme

La Plateforme, suite aux positions prises précédemment<sup>5</sup>, suggère de reprendre certaines conclusions et recommandations qui ont été évoquées lors des deux colloques organisés en 2016 par l'INAMI.

En effet, des recommandations proposées par trois intervenantes lors du colloque de l'INAMI du 18 octobre. Concrètement, il s'agit de la présentation d'AS Nyssen de ULG, de Vanessa De Greef de l'ULB et Evelyne Lenoir de l'SSMG. En effet, ces trois intervenantes ont fait des propositions visant des actions possibles, mais, dans le colloque, sans en définir les modalités.

La PASS pourrait, en collaboration avec ces intervenantes, faire un exercice très pratique en ciblant quelques pistes prioritaires et en initiant la faisabilité.

En effet, les chercheurs ont la particularité de tirer des conclusions ou, mieux, de faire des propositions mais leur mission souvent s'arrête à ce stade.

**En conclusion**, la « Plateforme d'action, santé solidarité » se propose de lancer un doodle afin de réunir le focus groupe du 10 juin 2015 qui devrait être élargi à tout acteur concerné par la question de la remise au travail des travailleurs malades.

Notre rencontre se tiendrait en deux temps :

1. Tour de table pour échanger sur la connaissance pratique des uns et des autres des actions réalisées depuis la publication des arrêtés.
2. Une prospection pour l'amplification des initiatives déjà entamées et des dispositifs existants avant la nouvelle législation, ... Faisabilité des recommandations du monde scientifique (évoqué plus haut).

Pour la PASS, Jean-Marie Léonard et Julie Maenaut

---

<sup>5</sup> Voir notre « carte blanche » du

15/03/2018